

## Compte-rendu CNC du 14 septembre 2024

**Présents** : GATIGNOL Jean, CHAPEYROUT Julien, HARAR Gazi, Guillaume PERIGAULT, MARTINEZ Olivier, ROUSSEL Cécile, RUAUX Dominique (visio), CLAISSE Eric, Laurent COPHEIN, BARDET Stéphane (visio), TIRARD Thierry, DUBOST Laurent (visio), Alexia CASADIO, Sabrina LE NAOUR, BLANC Pascal

**Absents excusés** : Loïc FAUQUEUX, RANNOU Philippe

### 1. Accueil des participants, point sur les membres actifs du CNC

Il est demandé aux présidents de région, hors IDF, de communiquer auprès de leurs clubs sur la nécessité de trouver de nouvelles bonnes volontés pour œuvrer au poste de commissaire (avec nécessité préalable d'être AN2).

**Proposition à la CNHS** : possibilité de nommer des commissaires ayant validé la théorie de l'AN2 uniquement

### 2. Nomination des commissaires sur les compétitions 2024-25

<i>Intitulé</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Commissaire</i>
Manche 1 D1M et D1F	9 & 10/11/2024	Sarcelles	Gazi
D1M Manche 2 et D2F	15 & 16/03/2025	Clermont Ferrand ? Montluçon ?	Stéphane + Laurent C
Manche 3 D1M et D1F	6 au 8/06/2025 ou 07 au 09 (attention, possible changement de date!)	Montluçon	Thierry
D2M	24 & 25/05/2025	La Rochelle ?	Laurent D
D3M	24 & 25/05/2025	La Rochelle ?	Laurent D
D3F & D4M	21 & 22/06/2025	Montluçon ?	Guillaume
Juniors/Minimes	5 & 6/04/2025	Mulhouse (confirmé mais paiement)	Pascal
Benjamins/Cadets	17 & 18/05/2025	Pontoise (demande en cours)	Cécile
Masters	29 & 30/03/2025	Le Puy en Velay	Eric
Coupe promotionnelle jeunes	14 & 15/06/2025	Nécessité de maintenir ???	Jean

Possibilité de demander la piscine de Cholet (mais uniquement bassin de 25 m)

Clermont : 1 we par an disponible uniquement (réservé pour la ligue des Open)

Yoann Castella va creuser la piste de Thonon / Annemasse

Grand Est (Stéphane et Eric Noel) vont regarder pour Vittel et Epinal

Pour avis CNHS : il existe toujours bcp d'équipes non qualifiées en championnat de France. Possibilité de création d'une D5M en lieu et place de la coupe promotionnelle jeunes que l'on peine à rendre attractive ?

### 3. Bilan 2023 / Cahier des commissaires

**Manche 1** : murs en inox dangereux (privilégier des murs plexi, notamment si achat de matériel à laisser à Montluçon, qui pourrait être retenue pour la manche 3 pour une olympiade)

**Manche 2** : Expérimentation sur l'affichage des temps morts sur les tables de marque

**Masters** : prévoir 4' d'inter-match pour permettre l'auto-arbitrage

Sujet de la mixité et l'opportunité de rendre la présence de filles obligatoires ?

>> Proposition à la CHNS : proposition d'imposer la présence d'une fille dans l'eau (les équipes sans filles devront jouer à 5) et création de 2 poules de niveau

**Juniors et minimes** : Pas de coupe pour les minimes/juniors (proposition de ne garder les coupes que pour les jeunes, cadeaux symboliques pour les meilleurs buteurs)

>> Proposition à la CHNS : coupes / plus de coupes / cadeaux symboliques / trophées

Encadrement des équipes jeunes : préconisation de 2 encadrants/accompagnateurs par équipes (accompagnement éventuel de blessures), encadrement mixte si équipes mixtes

**Benjamins et cadets** : Suite à la constatation d'un très faible taux de succès des pénaltys dans la catégorie benjamins, il est demandé l'avis du CNA sur l'attribution automatique d'un but de pénalité en lieu et place d'un pénalty dans la catégorie benjamins.

>> Proposition au CNA : Attribution automatique d'un but de pénalité en lieu et place d'un pénalty dans la catégorie benjamins

**D2M** : Pb sur le bi-club Thonon/Grenoble qui n'aurait pas dû participer

**Manche 3** : Rappel au CNA : attention portée aux matchs arbitrés par les jeunes arbitres (notamment féminins)

*Trophée féminin à créer impérativement*

**D4** : RAS

Rappel sur la nécessité de remonter à la commission médicale les accidents *survenus*

Rappel au CNA : nécessité de transmettre au commissaire la liste des arbitres au moins 3 semaines avant la date de la compétition

Rappel sur la ventilation dans les piscines : rappeler à tous les participants la nécessité de ne pas obstruer les ventilations sur les bords de bassin

### 4. Présentation du logiciel de gestion d'équipe et d'inscription (Eric NOEL)

Logiciel développé pour contrôle des licences de l'année N

Eric va partager son fichier pour que les commissaires puissent le tester.

Des tests seront réalisés sur un ou plusieurs championnats (masters ? jeunes ?)

### 5. Présentation du groupe recherche de piscines

Présents : Alexia CASADIO (IDF), Carole GILLET (BPL sud), Laurent BEIGBEDERT (Occitanie), Yoann CASTELLA (AURA), Jean David TIMSIT (PACA), Pierre-Paul VILIARE (HDF).

*Pas de réponse de Flavie RIHOUEZ pour N-A*

*Absents excusés : Benjamin MAYEN (BPL Nord), Alexandre MOUTIN (PACA)*

Jean-David présente l'outil de recherche de piscine et va le partager avec l'ensemble du groupe (qui sera piloté par Thierry)

## 6. Nouvelle fiche d'encadrement

Julien a travaillé sur un nouveau Google Sheet pour remplacer l'ancienne feuille d'encadrement.

**Information à la CNHS : utilisation du formulaire à compter de cette saison**

Vérification des notes de la fiche d'encadrement

## 7. Suivi actions LUP

Les actions ont été nombreuses jusqu'en mars dernier.

Il faut relancer la dynamique des réunions visio (rythme : toutes les 5 semaines)

**Proposition de réunion(s) avec le CNA et CNI sur les sujets communs.**

## 8. Suivi des résultats des championnats régionaux

Il est rappelé aux présidents de région la nécessité de transmettre au CNC, aussi rapidement que possible, à l'issue de leur tenue les classements de leurs championnats régionaux (dans toutes les catégories).

## 9. Proposition de modifications des catégories jeunes

**Pour vote CNHS : conformément aux décisions CMAS (commission hockey), alignement des catégories sur des dates 01/01 >> 31/12 (et non plus 01/10 >> 30/09) et changement d'appellation U10/U12/U14/U16/U18**

**Application à partir de la saison 2025/2026**

## 10. Règlementation

Suppression des bi clubs en D1F : Proposition de suppression de l'article 2.4.1 à partir de la saison 2026/2027

2.4.1 Les équipes bi clubs de la même région sont autorisées.

**Gestion des réclamations : Proposition de modification du 4.2.4 et création d'un 4.2.5**

4.2.4 Tout litige doit être soumis par écrit au commissaire désigné et exclusivement par le représentant de "la partie plaignante" (Joueur, équipe, département, région, nation). Chaque réclamation doit être accompagnée d'un chèque. Le commissaire doit analyser si cette réclamation est recevable :

- Il trouve dans les règles de jeu, réglementation, dispositions spécifiques à la compétition, un ou des articles permettant sans ambiguïté de rejeter la requête
  - ☒☒ Pas de remboursement du chèque d'accompagnement.
- Il trouve dans les règles de jeu, réglementation, dispositions spécifiques à la compétition, un ou des articles permettant sans ambiguïté de l'accepter
  - ☒☒ Remboursement du chèque d'accompagnement et mesures correctives du commissaire (voir 4.2.5).
- Il ne trouve aucun article règle de jeu ou réglementation permettant de valider la requête.
  - ☒☒ Remboursement du chèque d'accompagnement.
  - Convocation du comité d'arbitrage,
    - o Le plaignant reçoit un avis favorable
      - ☒☒ La réclamation est acceptée et décision en conséquence ((voir 4.2.5).
    - o Le plaignant reçoit un avis défavorable
      - ☒☒ La réclamation est refusée. Il sera relaté dans le compte-rendu du commissaire

*4.2.5 les mesures ou actions du commissaire et/ou du comité d'arbitrage ne peuvent interférer sur le déroulement d'un match passé. Les éventuelles incohérence ou erreur se déroulant lors d'une rencontre sont considérés comme « des faits de jeu », et sont dans leur globalité gérés par le corps arbitral.*

*Le commissaire ou le corps arbitral peuvent par contre prendre des décisions contre des joueurs, des équipes ou leur encadrement pour la suite de la compétition.*

#### Modification du système de qualifications des jeunes

#### **Validation et intégration des mesures votées par la CNHS lors de la réunion du 04 décembre 2023 :**

##### Modification de l'article 3.7.3

Le nombre d'équipes est limité à douze, les équipes 2 n'étant acceptées que dans la limite des places vacantes. Dans le cas de plus de douze équipes préinscrites, priorité sera donnée à la diversité des régions à représenter. Les régions présentant le plus d'équipes préinscrites pourront se voir refuser l'inscription des équipes les moins bien classées à l'issue du championnat régional de la catégorie concernée la saison en cours. Toute autre gestion sera faite sur le critère de diversité des régions

##### Devient

*Le nombre d'équipes est fixé à 12 équipes maximum pour les catégories Minimes, Cadets, Juniors et à 14 équipes pour les Benjamins*

*Les présidents de région sont chargés d'envoyer au CNC, **avant fin novembre**, la liste des équipes inscrites au sein de leurs championnats régionaux. A défaut, il n'y aura aucun quota attribué à la région.*

*La composition de chaque équipe devra être à l'identique du championnat régional*

*L'attribution des quotas par catégorie d'âge sera réalisée de la manière suivante*

- I. 1 quota par région présentant jusqu'à 2 équipes engagées en championnat régional

- II. 1 quota pour le club organisateur. Si l'organisation du championnat est faite par la région, alors le quota est attribué à la région
- III. 2 quotas pour les régions présentant 3 équipes ou plus engagées en championnat régional
- IV. Distribution des quotas restants aux régions représentées au prorata des équipes engagées en championnat régional avec priorité aux équipes mono club

A l'issue du championnat régional (le plus tôt possible), les présidents de régions doivent transmettre au CNC les résultats des championnats des catégories jeunes ainsi que la composition des équipes qui y ont participé.

L'accès à un des championnats devra être obligatoirement validé par le CNC (pour mémoire : respect de la fiche d'encadrement, respect de la réglementation sur la composition des équipes et en fonction du classement au championnat régional)

L'inscription aux championnats se fait par les clubs nommés par le CNC

**Suppression de l'article 3.7.7 (possibilité de passage à 16 équipes)**

**Article 3.8 : la mention « L'article 3.7.7 s'applique sauf pour les benjamins. » est à supprimer**

**Modification des pénaltys chez les benjamins : Proposition d'ajout d'un article 3.8.5**

« Dans la catégorie benjamins, tout tir de pénalité sera automatiquement converti en but de pénalité. »

**Modification de l'article 2.3.1**

**Chaque participant (joueurs et arbitres) >> Chaque participant (joueurs, coachs et arbitres)**

En cas de double sur-classement, chaque participant doit présenter un certificat médical établi par un médecin du sport, DU ou DIU de médecine subaquatique autorisant le surclassement ainsi qu'une autorisation tutélaire et de l'entraîneur de double sur-classement.

Devient

En cas de double sur-classement, chaque participant doit présenter un certificat médical établi par un médecin du sport, DU ou DIU de médecine subaquatique autorisant le double surclassement ainsi qu'une autorisation tutélaire et de l'entraîneur de double sur-classement.

**Proposition pour transmission à la Commission Médicale >> certificat médical écrit en Français, anglais, espagnol (langues officielles de la CMAS)**

**Nombre de joueurs étrangers autorisés : Proposition de modification de l'article 2.6.7**

2.6.7 Une équipe qui dispute un championnat départemental, régional ou national ne doit pas compter plus de deux joueurs non Français, non-résidents en France. Les joueurs non Français revendiquant la qualité de résident, devront présenter un justificatif de résidence nominative : taxe d'habitation, facture EDF, facture téléphonique, carte électorale. Le joueur devra résider en France depuis plus de 3 mois avant la date de la compétition.

Devient

2.6.7 Une équipe qui dispute une manche de championnat départemental, régional ou national, ne doit pas compter plus de deux joueurs non Français, non-résidents en France. Les joueurs non Français revendiquant la qualité de résident, devront présenter un justificatif de résidence nominative : taxe d'habitation, facture EDF, facture téléphonique, carte électorale. Le joueur devra résider en France depuis plus de 3 mois avant la date de la compétition.

Proposition de Suppression de l'article 3.6.1 (doublon avec 3.6.3)

Proposition de Modification de l'appellation 3.3 : 4ème division masculine (D4M)

Devient 3.3 : 4ème division mixte (D4M)

Dans volume 1 : SPECIFICATIONS DU TERRAIN DE JEU ET DES MATERIELS

Modification de l'article 1.1.6.1

1.1.6.1 La barrière doit avoir une hauteur minimum de 300 mm.

Devient

Fr 1.1.6.1 Tout élément rajouté constitue une barrière et est exclu de la zone de jeu

## 11. Championnats régionaux, qualification et accès aux championnats régionaux

Il convient à la CNHS de rappeler aux présidents de Région l'obligation de tenue des championnats régionaux et la communication des résultats auprès du commissaire national.

## 12. Candidature nouveau commissaire et poste commissaire national

Le poste de commissaire national est vacant. Appel à candidature.  
Une fois de plus, Thierry assure l'intérim faute de candidat.

Gazi HARAR du club de Hope et Guillaume PERIGAULT du club de Franconville rejoignent le CNC.

Une nouvelle candidature: Alexia CASADIO (Pontoise)

## 13. Questions diverses :

- Une mise à jour de l'adressographe des commissaires est à réaliser
- Le PC du commissaire est conservé par Guillaume *et il effectue un nettoyage sur la Dropbox*
- **Demande au CNA : accès partagé au listing des arbitres actifs en début de saison**
- Systématiser le scan des feuilles de matchs par le commissaire (on ne garde en ligne que les 3 dernières années, le reste est à archiver sur un drive (réflexion à poursuivre sur le contenu des données à conserver) ➔ **RGPD : toujours pas de réponse précise de la fédération !**
- Guillaume s'occupe de préparer les feuilles nécessaires à l'affichage des temps mort sur les tables de marque
- **Remboursement du matériel : proposition de porter la participation pour prêt de buts à 100€**
- Pour les masters 2025 : demande du club du Puy en Velay de test des angles  
Le CNC émet un avis favorable. **Pour validation CNHS**

A 19h00, l'ordre du jour est épuisé.

La réunion est levée.

Prochain CNC : 05 et 06 juillet 2025 (*lieu à déterminer, Bretagne ?*)  
Les membres du CNC sont priés de communiquer rapidement leur disponibilité